

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. François DAROUX, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2019

OBJET :

Compte Administratif 2018

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Bernard BOHAIN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. François ZAMPA, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Maurice MARCHETTI procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, Mme Maryvonne GRENIER, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Martine PAUL, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif de l'exercice 2018, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M14 pour le budget général et les budgets annexes des zones d'aménagement, et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte administratif.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte administratif, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2018 tenant compte du report du résultat 2017.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	20 341 900.56
Charges à caractère général	5 606 969.34
Charges de personnel	2 112 014.07
Atténuations de produits	9 794 410.76
Autres charges de gestion courante	2 485 545.00
Charges Financières	62 803.62
Charges Exceptionnelles	30 377.92
Opérations d'ordre	249 779.85
Recettes 2018	20 406 857.30
Atténuations de charges	9 485.14
Produits des services	786 452.13
Impôts et Taxes	13 999 083.60
Dotations et Subventions	5 406 017.23

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Autres produits de gestion courante	160 656.00
Produits exceptionnels	10 172.29
Opérations d'ordre	34 990.91
Résultat de l'exercice 2018	+ 64 956.74
Excédent reporté 2017	+ 2 200 854.74
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+ 2 265 811.48

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement

Dépenses 2018	2 913 607.00
Frais d'Etudes et Insertions	104 319.13
Subventions d'Equipement versées	88 281.78
Immobilisation corporelles	1 095 145.64
Travaux	197 129.64
Capital de la dette	129 577.79
Opérations pour compte de tiers	1 258 610.91
Opérations d'ordre	40 542.11
Recettes 2018	1 860 863.11
Excédent de fonctionnement capitalisé	366 360.65
FCTVA	62 991.00
Subventions	67 515.81
Opérations pour compte de tiers	1 108 664.60
Opérations d'ordre	255 331.05
Résultat de l'exercice 2018	- 1 052 743.89
Excédent reporté 2017	+ 362 816.34
Solde des Restes à Réaliser	+ 196 284.99
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	- 493 642.56

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 493 642.56 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 689 927.55 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 1 772 168.92 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	2 721 628.93
Charges à caractère général	952 885.42
Charges de personnel	597 759.21
Charges Financières	184 734.87
Atténuations de produits	17 576.00
Charges Exceptionnelles	83 829.75
Opérations d'ordre	884 843.68
Recettes 2018	3 512 653.87
Produits des services	2 746 165.60
Subventions d'exploitation	332 563.06
Produits Exceptionnels	154 015.71
Opérations d'ordre	279 909.50
Résultat de l'exercice 2018	+ 791 024.94
Excédent reporté 2017	+ 95 655.53
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+886 680.47

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement

Dépenses 2018	1 351 397.83
Frais d'Etudes et Insertions	683.25

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Immobilisation corporelles	106 698.28
Travaux	564 354.36
Capital de la dette	399 752.44
Opérations d'ordre	279 909.50
Recettes 2018	1 360 504.84
Subventions	237 901.82
FCTVA	7 564.00
Opérations d'ordre	884 843.68
Excédent de fonctionnement capitalisé	230 195.34
Résultat de l'exercice 2018	+ 9 107.01
Excédent reporté 2017	-1 662 476.99
Solde des Restes à Réaliser	+ 1 140 227.77
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	-513 142.21

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 513 142.21 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 1 653 369.98 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 373 538.26 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	42 882.98
Charges Financières	4 238.97
Charges à caractère général	18 249.26
Opérations d'ordre	20 394.75
Recettes 2018	41 316.10
Produits des services	31 970.78

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opérations d'ordre	9 345.32
Résultat de l'exercice 2018	- 1 566.88
Résultat reporté 2017	+ 110 887.75
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+ 109 320.87

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

Dépenses 2018	58 228.27
Remboursement dette	15 767.67
Travaux	33 115.28
Opérations d'ordre	9 345.32
Recettes 2018	84 680.75
FCTVA	13 763.00
Subventions	50 523.00
Opérations d'ordre	20 394.75
Résultat de l'exercice 2018	+ 26 452.48
Résultat reporté 2017	- 34 487.60
Solde des Restes à Réaliser	+ 6 173.55
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	- 1861.57

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 8 035.12 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 1 861.57 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 107 459.30 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dépenses 2018	4 671 411.98
Charges à caractère général	2 780 625.49
Charges de personnel	1 585 914.46
Atténuations de produits	416.00
Charges Exceptionnelles	5 283.20
Charges Financières	22 008.59
Opérations d'ordre	277 164.24
Recettes 2018	4 641 244.58
Atténuation de charges	7 772.53
Produits des services	16 650.46
Impôts et Taxes	1 864 695.04
Subventions et participations	2 658 813.85
Produits exceptionnels	74 625.51
Opérations d'ordre	18 687.19
Résultat de l'exercice 2018	- 30 167.40
Excédent reporté 2017	+ 62 525.42
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+ 32 358.02

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section d'Investissement

Dépenses 2018	913 516.00
Immobilisation corporelles	821 744.55
Capital de la dette	72 004.26
Opérations d'ordre	19 767.19
Recettes 2018	531 207.24
FCTVA	136 200.00
Subventions perçues	116 763.00
Opérations d'ordre	278 244.24
Résultat de l'exercice 2018	- 382 308.76

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Excédent reporté 2017	+ 898 022.83
Solde des Restes à Réaliser	-134 480.84
Excédent de Clôture 2018 Section d'Investissement	+ 381 233.23

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 515 714.07 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 32 358.02 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DES FAUVINS

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	120 793.64
Charges à caractère général	72 093.26
Opérations d'ordre	48 700.38
Recettes 2018	143 949.98
Ventes	71 260.00
Opérations d'ordre	72 689.98
Résultat de l'exercice 2018	+ 23 156.34
Résultat reporté 2017	0.00
Solde des Restes à Réaliser	0.00
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+23 156.34

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DES FAUVINS

Section d'Investissement

Dépenses 2018	72 689.98
---------------	-----------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opérations d'ordre	72 689.98
Recettes 2018	48 700.38
Opérations d'ordre	48 700.38
Résultat de l'exercice 2018	-23 989.60
Résultat reporté 2017	- 596.72
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	-24 586.32

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 24 586.32 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 23 156.34 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	373 025.51
Charges à caractère général	243 563.63
Opérations d'ordre	129 461.88
Recettes 2018	458 706.63
Ventes	213 255.00
Opérations d'ordre	245 451.63
Résultat de l'exercice 2018	+ 85 681.12
Résultat reporté 2017	+ 221 453.73
Solde des Restes à Réaliser	- 186 650.82
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+120 484.03

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP

Section d'Investissement

Dépenses 2018	245 451.63
Opérations d'ordre	245 451.63
Recettes 2018	129 461.88
Opérations d'ordre	129 461.88
Résultat de l'exercice 2018	- 115 989.75
Résultat reporté 2017	- 1 888.00
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	- 117 877.75

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 117 877.75 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 307 134.85 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	56 303.80
Charges à caractère général	18 001.50
Opérations d'ordre	38 302.30
Recettes 2018	158 303.36
Ventes	103 350.00
Opérations d'ordre	54 953.36
Résultat de l'exercice 2018	+ 101 999.56
Résultat reporté 2017	0.00
Solde des Restes à Réaliser	+ 0.00
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+ 101 999.56

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS

Section d'Investissement

Dépenses 2018	54 953.36
Opérations d'ordre	54 953.36
Recettes 2018	38 302.30
Opérations d'ordre	38 302.30
Résultat de l'exercice 2018	-16 651.06
Résultat reporté 2017	- 36 951.86
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	-53 602.92

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 53 602.92€
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 101 999.56 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERES

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	1 910 097.08
Charges à caractère général	861 539.86
Charges Financières	24 989.10
Opérations d'ordre	1 023 568.12
Recettes 2018	1 910 822.44
Opérations d'ordre	1 910 822.44
Résultat de l'exercice 2018	+ 725.36
Résultat reporté 2017	- 19 855.46
Solde des Restes à Réaliser	+ 993 967.06
Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	+ 974 836.96

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERES

Section d'Investissement

Dépenses 2018	1 906 478.90
Remboursement dette	21 370.92
Opérations d'ordre	1 885 107.98
Recettes 2018	997 853.66
Opérations d'ordre	997 853.66
Résultat de l'exercice 2018	-908 625.24
Solde des Restes à Réaliser	+ 500 000.00
Résultat reporté 2017	- 1 018 322.39
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	-1 426 947.63

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 1 926 947.63 €
- Déficit reporté en fonctionnement - Article 002 : - 19 130.10 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME

Section de fonctionnement

Dépenses 2018	6 358.52
Charges Financières	2 098.05
Opérations d'ordre	4 260.47
Recettes 2018	6 371.43
Opérations d'ordre	6 371.43
Résultat de l'exercice 2018	+ 12.91
Résultat reporté 2017	- 701.00
Solde des Restes à Réaliser	+0.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Excédent de Clôture 2018 Section de Fonctionnement	- 688.09
---	----------

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME

Section d'Investissement

Dépenses 2018	6 502.07
Remboursement dette	2 241.60
Opérations d'ordre	4 260.47
Recettes 2018	2 149.51
Opérations d'ordre	2 149.51
Résultat de l'exercice 2018	- 4 352.56
Résultat reporté 2017	- 4 352.56
Déficit de Clôture 2018 Section d'Investissement	-8 705.12

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 8 705.12 €
- Déficit reporté en fonctionnement - Article 002 : - 688.09 €

Décision :

Je vous propose sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines du 4 juin 2019 :

- Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2018 du budget général et des budgets annexes,
- Article 2 : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 46

- ABSTENTION(S) : 1

M. Joël REYNIER

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Roger DIDIER

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le :

27 JUIN 2019

Affiché ou publié le :

27 JUIN 2019

